



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté- Egalité- Fraternité

DEPARTEMENT DE MAYOTTE

VILLE DE MAMOUDZOU

RECU EN PREFECTURE

Le 04 mars 2024

VIA DOTELEC - Dematis

976-200008837-20240209-D20240001410-DE

Nombre

de Conseillers en exercice : 49

de Présents : 30

de Votants : 36

Dont vote par procuration : 6

Abstention : 0

Contre : 0

EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°2024.00014/2024 du 09/02/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf février, le conseil municipal de la commune de Mamoudzou était réuni en **session ordinaire**, dans la salle Abdallah HOUMADI, après convocation légale en date du 02 février 2024, sous la présidence de **M. Ambdilwahedou SOUMAILA, Maire**.

Etaient présents : (30)

M. Mahamoudou AHAMADI (Conseiller municipal), M. Anassi ALI (Conseiller municipal délégué), Mme Mariame ALI DITE NINA (Conseillère municipale), M. Chamouine ATTOUMANE (Conseiller municipal), Mme Munia DINOURAINI (7ème adjointe au Maire), Mme Dhoimrat HALIDI (Conseillère municipale), Mme Moïna-Fatima IBRAHIM (14ème adjointe au Maire), Mme Anzimiya HOUMADI (Conseillère municipale), Mme Mariame KAMBI (Conseillère municipale), M. Dhinouraine M'COLO MAINTY (1er adjoint au Maire), Mme Inayat KASSIM (8ème adjointe au Maire), Mme Zoulfati MADI (4ème adjointe au Maire), Mme Hadia MADI ASSANI (12ème adjointe au Maire), Mme Siti Dhoulfa MADJINDA (Conseillère municipale), M. Assane MOHAMED (Conseiller municipal), M. Said MALIDI MLIMI (Conseiller municipal délégué), M. Soïyinri MHOUDHOIR (6ème adjoint au Maire), M. Said Djanfar MOHAMED (13ème adjoint au Maire), M. Dhoul-Mahamoud MOHAMED (10ème adjoint au Maire), Mme Mariam SAID (Conseillère municipale), Mme Fatima Fayna M'SOILI (Conseillère municipale déléguée), M. Hamidani MIZE MOGNE (Conseiller municipal), M. Badrou RADJAB (Conseiller municipal), M. Ambdilwahedou SOUMAILA (Maire), Mme Claudie RAKOTO (Conseillère municipale déléguée), Mme Zaïtouni ABDALLAH (Conseillère municipale), M. Mohamadi SAID (Conseiller municipal), M. Mounib SOILHI MOHAMED (Conseiller municipal), M. Tany ABOUDOU CHAKOUROU (Conseiller municipal), Mme Anfiat TOUMBOU DANI (Conseillère municipale)

OBJET :

Résultat de l'appel à manifestation d'intérêt pour la cession ou la location des terrains communaux

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie le 29/02/2024 que la convocation avait été faite le 02/02/2024.

Absents : (13)

Mme Fatimaty ABDALLAH TOANA (Conseillère municipale), Mme Haoutha AHAMADA (Conseillère municipale), M. Ben Youssef CHIHABOUDINE (Conseiller municipal), Mme Marianne DAMARY (Conseillère municipale), M. Nassuf-Eddine DAROUECHE (Conseiller municipal), M. Djamaldine HAIDAR (Conseiller municipal), Mme Aminat HARITI (Conseillère municipale), M. Jacques Martial HENRY (Conseiller municipal), Mme Liza MAHAMOUDOU (Conseillère municipale), M. Elyassir MANROUFOU (Conseiller municipal), M. Abdallah OUMOURI (Conseiller municipal), M. Toiyfou RIDJALI (5ème adjoint au Maire), Mme Nadjati SAÏNDOU COMBO (Conseillère municipale)

Absents excusés : (0)

Procuration : (6)

Mme Rabia ASSAN donne pouvoir à M. Soïyinri MHOUDHOIR (6ème adjoint au Maire), Mme Nourainya LOUTOUFI donne pouvoir à Mme Zaïtouni ABDALLAH (Conseillère municipale), M. Hamidani MAGOMA donne pouvoir à M. Anassi ALI (Conseiller municipal délégué), M. Mohamed Tani OUSSENI donne pouvoir à M. Mohamadi SAID (Conseiller municipal), Mme Rabianti MVOULANA donne pouvoir à Mme Dhoimrat HALIDI (Conseillère municipale), Mme Djouwaïria OUSSENI YVESSI donne pouvoir à M. Hamidani MIZE MOGNE (Conseiller municipal)

Lors de la séance, et conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil, **Mme Munia DINOURAINI** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Vu l'article 73 de la Constitution ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu les articles L3112-1 et suivant du Code général de la propriété des personnes publiques ;

Le Maire.



Vu la délibération n°2020.00050/2020 du 5 juillet 2020 portant élection de Monsieur Ambdilwahedou SOUMAÏLA en qualité de Maire de Mamoudzou ;

Vu la délibération n°2023.00107/2023 du 30 juin 2023 portant sur le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt pour la cession ou la location des terrains privés de la commune ;

Considérant que la commune est propriétaire de plusieurs terrains situés en zone urbaine et en zones à urbaniser :

Désignation du bien	Localisation	Références cadastrales	Surface	Zonage PLU
Terrain nu	Tsoundzou 2	CI-133	1862 m ²	UB
Terrain nu	Tsoundzou 2	CI-114	1550 m ²	AU1
Terrain nu	Convalescence	AW-41	1244 m ²	UB
Terrain nu	Convalescence	AW-3	1212 m ²	UB
Terrain nu	M'gombani	AY-1148	280 m ²	UA
Terrain avec bâti léger	Mamoudzou	AX-302	474 m ²	UA

Considérant que la commune a lancé un appel à manifestation d'intérêt pour valoriser ces parcelles et que cette procédure offre des avantages tant pour la ville que pour les acteurs privés, à travers une approche transparente, compétitive et innovante dans la sélection des porteurs de projets ;

Considérant que quatre candidats ont remis leur offre via le marché sécurisé et conformément aux cahiers des charges établis ;

Considérant les demandes d'évaluation auprès de France Domaine le 20 novembre 2023 (parcelles AW/3 et CI/114) et le 11 décembre 2023 (parcelles AW/41, AX/302 et CI/133) ;

Considérant qu'il est aussi rappelé que les ventes immobilières du domaine privé des collectivités territoriales ne sont pas soumises aux dispositions de la commande publique et que la commune est libre de procéder à des cessions ou locations de ses biens ;

Considérant que sur les 6 parcelles, seule la parcelle AY/1148 situé à M'gombani n'a pas fait l'objet de proposition dans le cadre du présent appel à manifestation d'intérêt ;

Considérant qu'au total 10 projets ont été proposés reflétant ainsi l'intérêt porté par les opérateurs immobiliers de développer des offres de logement, d'activités économiques et d'équipement d'intérêt général ;

Considérant l'absence de réponse de France Domaine aux demandes d'évaluation du 20 novembre 2023 (parcelles AW/3 et CI/114) et du 11 décembre 2023 (parcelles AW/41, AX/302 et CI/133) ;

Considérant qu'à l'issue de la remise des projets, il est proposé de retenir les lauréats pour chaque parcelle ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1^{er} : de valider le choix des candidats pour chaque parcelle, tel que c'est indiqué dans le tableau ci-dessous et de retenir le projet présenté par chaque candidat ;

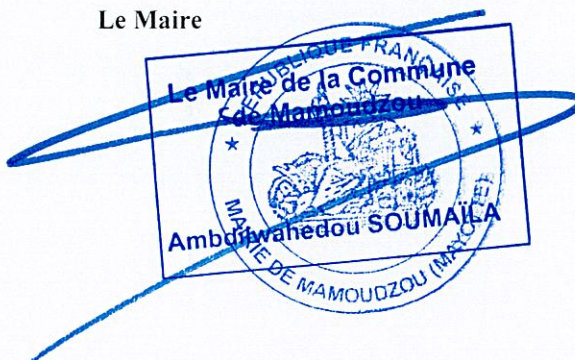
Localisation du bien	Références cadastrales	Surface	Candidat retenu	Montant	Projet
Tsoundzou 2	CI-133	1862 m ²	ALMA	331 323, 17 €	Construction de 13 logements locatifs sociaux et de 16 logements locatifs intermédiaires
Tsoundzou 2	CI-114	1550 m ²	ALMA	277 144, 92 €	Construction de 9 logements locatifs sociaux et 9 logements locatifs intermédiaires
Convalescence	AW-41	1244 m ²	MTO INVEST	200 000 €	Création d'un appart hôtel
Convalescence	AW-3	1212 m ²	MONSIEUR ABDOURAHIM NOURDINE	121 200 €	Création d'un pôle d'excellence de l'audiovisuel et du divertissement
Mamoudzou	AX-302	474 m ²	HSPC	142 200, 00 €	Construction d'un parking silo de 52 places en centre-ville

Article 2 : d'autoriser le Maire à signer les compromis et actes de cession des biens dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt, au prix indiqué dans le tableau figurant en article 1^{er}.

Article 3 : d'autoriser le Maire, ou en son absence, son représentant à signer tout document afférent à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait à Mamoudzou, le 12/02/2024

Le Maire



Abstention (0) :
Contre (0) :